

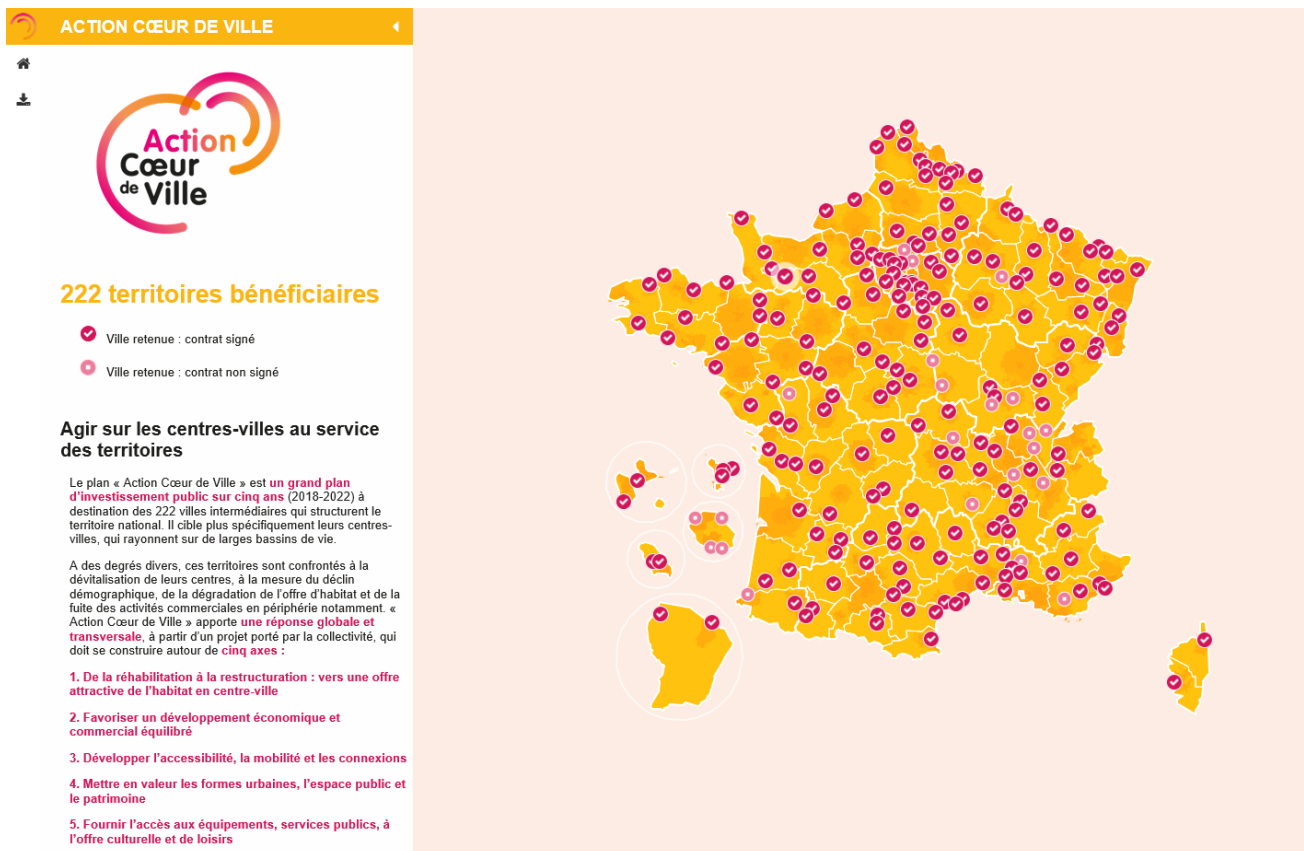
"Action coeur de ville" : découvrez la cartographie interactive du CGET

Publication : 16 novembre 2018



"Action coeur de ville" : où en est votre commune ?

Suivez l'avancée du plan et des actions engagées dans les 222 villes bénéficiaires grâce à la [carte interactive](#) proposée par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).



[Accédez à la cartographie interactive](#)

Le plan "Action Cœur de Ville" est **un grand plan d'investissement public sur cinq ans** (2018-2022) à destination des 222 villes intermédiaires qui structurent le territoire national. Il cible plus spécifiquement leurs centres-villes, qui rayonnent sur de larges bassins de vie.

A des degrés divers, ces territoires sont confrontés à la dévitalisation de leurs centres, à la mesure du déclin démographique, de la dégradation de l'offre d'habitat et de la fuite des activités commerciales en périphérie notamment. "Action Cœur de Ville" apporte une réponse globale et transversale, à partir d'un projet porté par la collectivité, qui doit se construire autour de **cinq axes** :

- **De la réhabilitation à la construction : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville**
- **Favoriser un développement économique et commercial équilibré**
- **Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions**
- **Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine**
- **Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs**

"Action coeur de ville" va jusqu'au bout de la logique de décentralisation et de déconcentration. Le soutien de l'État et des partenaires nationaux se formalise par la conclusion d'une convention-cadre pluriannuelle avec la commune et son intercommunalité.

Le cadre partenarial permet d'inclure à cette convention tout acteur public ou privé pouvant mettre ses moyens ou son expertise au service du cœur de ville : établissement public foncier, agence d'urbanisme, bailleur social, associations, entreprises, etc.

Les projets sont conçus par les collectivités, qui sollicitent les financements auprès des services déconcentrés de l'Etat et des partenaires, réunis dans un comité de projet présidé par le maire.

Cette méthode "sur-mesure" permet d'accompagner les collectivités à leur rythme, **de** mettre en œuvre les actions déjà matures lors de la conclusion de la convention et de réaliser en même temps toutes les études nécessaires au projet de revitalisation du centre-ville.

Sources : CGET

Réalisation : CGET service cartographie